

# Free conserverait sa licence WiMax nationale

Victoire à l'horizon pour Free. Selon

*les Echos*, le trublion de l'Internet pourra conserver sa fameuse licence nationale WiMax (la seule du pays) acquise via le rachat d'Altitude Telecom. Lors d'une audience au Conseil d'Etat, la commissaire au gouvernement a recommandé de rejeter les arguments de Neuf Cegetel qui conteste sa validité de cette licence alors que des licences régionales sont en cours d'attribution. Les avis de la commissaire sont généralement suivis par le Conseil qui rendra une décision le 3 juillet, soit quelques jours avant l'attribution des licences régionales. L'annonce surprise d'une offre nationale WiMax de Free est une pilule bien dure à avaler pour les concurrents d'Iliad. Et notamment pour Neuf Cegetel et France Télécom qui ont remué, un peu tard, ciel et terre pour empêcher Iliad de lancer son service. Neuf Cegetel avait alors déposé en avril un recours auprès du Conseil d'Etat pour contester la licence nationale WiMax détenue par Iliad. Il avait d'abord déposé une demande d'abrogation auprès du régulateur des télécoms. En vain. Neuf Cegetel juge que la licence a été « détournée » de son usage initial car elle était destinée à Altitude Telecom. Il estime qu'Iliad aurait dû « rendre la licence ». La concurrence s'agace de voir Iliad, seul détenteur d'une licence nationale, prendre tout le monde de court en lançant son offre. Car tous les autres doivent attendre que le régulateur affecte les licences régionales, ce qui doit être fait cet été (publication des licences attribuées le 6 juillet). Pourtant Neuf Cegetel devrait d'abord s'en prendre à lui-même ! Explications : en 2003, cette licence nationale appartenait à Neuf Telecom (qui se mariera ensuite avec Cegetel). Or, l'opérateur n'en voyait pas vraiment l'utilité. Il décide alors de la rendre à l'Arcep qui la récupère et la ré-attribue à Altitude Télécom qui commence à l'exploiter. En 2005, Iliad rachète Altitude et la rebaptise IFW.